



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 5
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 février 2018

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h56

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.18.007 - Approbation d'une convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole et Ingré.

Christian DUMAS expose :

Dans un contexte de raréfaction des ressources financières, l'amélioration de l'efficacité économique des achats, tout en continuant de garantir une qualité de service rendu, apparaît incontournable.

Ainsi, Orléans Métropole propose depuis 2016, aux communes volontaires de se regrouper pour l'achat de biens et prestations dans diverses familles d'achats. Orléans Métropole propose la même continuité des objectifs et poursuit ainsi son programme pluriannuel de groupement de commandes en 2018.

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure une convention de groupement de commandes, conformément à l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, qui prévoit les modalités de fonctionnement. Cette convention est pluriannuelle soit jusqu'au 31 décembre 2020.

La liste des familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commandes sera établie annuellement sur la base du recensement des achats N+1. Elle est ensuite proposée aux membres du groupement et approuvée par délibération desdits membres chaque année.

Orléans Métropole est désignée coordonnateur principal des groupements, et est chargée, outre la procédure de passation, de signer les marchés, de les notifier et de gérer certains actes sur d'exécution de ces marchés. La Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur.

Dans le cas où Orléans Métropole n'est pas partie prenante d'un marché en groupement de commandes ou si une commune souhaite prendre en charge la coordination d'un groupement, le coordonnateur et la CAO compétente seront fixés dans la liste de familles d'achats mutualisés pour l'année N+1 qui est approuvée par les Conseils Municipaux des membres.

Pour 2018, il est proposé de participer aux groupements de commandes portant sur les familles suivantes.

Intitulé famille	Coordonnateur
Etude pour la réalisation d'un bilan carbone, d'un plan d'action et d'un bilan énergétique et potentiel ENR	Coordonnateur principal, Orléans Métropole
Formations hygiène et sécurité	Coordonnateur principal, Orléans Métropole

Après présentation en commission « Finances Ressources Humaines » du 31 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes à passer avec Orléans Métropole et les communes du territoire métropolitain qui prendra fin le 31 décembre 2020,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 24 pour et 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON)** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 16 février 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 19 février 2018
Publication le : 19 février 2018
Notification le : 19 février 2018

 Le Maire
Christian DUMAS.

Acte à classer**DL-18-007**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-02-19T11-54-33.00 (MI209685872)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20180213-DL-18-007-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Approbation d'une convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole et Ingré

Date de décision : 13/02/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique
- 1.2. Délégation de service public
- 1.2.2. Convention signée par l'exécutif avec ses pièces de procédures de passation dont l'objet principal concerne :

Acte :

DL_18.007-FIN-approbation d'une convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec orléans métropole et Ingré.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes : Annexe 7 - Projet Convention de groupement de commande.PDF

Type PJ : 31_DP - Documents pré-contractuels

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/02/18 à 11:54

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 19/02/18 à 11:54

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 19/02/18 à 12:02